

Comprendre la crémation

Un guide clair pour vous
accompagner, étape par étape

Sommaire

- 3 Qu'est-ce que la crémation ?
- 3 Comment se déroule une crémation ?
- 4 Que deviennent les cendres ?
- 4 Nos formules et leurs tarifs
- 4 Combien de temps prennent les démarches ?
- 5 Préparer à l'avance



Le respect de vos vœux
dans **la dig**

Qu'est-ce que la crémation ?

La crémation est une pratique funéraire qui consiste à réduire le corps du défunt en cendres, par l'action de la chaleur, dans un crématorium. Elle constitue une alternative à l'inhumation et est aujourd'hui choisie par une majorité de familles en Belgique.

La crémation est parfaitement compatible avec une cérémonie, qu'elle soit religieuse ou civile. Elle respecte la dignité du défunt et laisse aux proches une grande liberté quant au devenir des cendres.

Comment se déroule une crémation ?

1

Prise en charge

Nous organisons le transfert du défunt depuis le lieu du décès vers nos installations.

2

Formalités

Déclaration de décès, autorisation de crémation, démarches auprès de la commune : nous gérons tout.

3

Recueillement

Un temps d'hommage, religieux ou civil, selon vos souhaits.

4

Crémation

Elle a lieu dans le respect et la dignité, dans un crématorium agréé.

5

Remise des cendres

Dans une urne, ou dispersion selon les volontés exprimées.



Que deviennent les cendres ?

La législation belge encadre le devenir des cendres. Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- La dispersion sur la pelouse du cimetière prévue à cet effet ou du crématorium.
- La dispersion en mer territoriale belge.
- L'inhumation de l'urne dans une concession ou un terrain non concédé.
- Le dépôt de l'urne dans un columbarium.
- La conservation ou la dispersion en un lieu privé, sous conditions (accord écrit du propriétaire).

Nos formules et leurs tarifs

SCC propose trois formules, de l'essentiel au prestige, toutes incluant la gestion complète des formalités administratives, le cercueil, l'urne, la prise en charge du défunt et la crémation.

Les tarifs débutent à 2 550 € (hors débours comme les taxes communales). Un devis précis et sans surprise vous est toujours remis.

Combien de temps prennent les démarches ?

Dès votre appel, nous prenons le relais. Les premières démarches sont engagées immédiatement. La date de la cérémonie et de la crémation est fixée avec vous, selon vos souhaits et les disponibilités.



LE CONSEIL SCC



Vous n'êtes jamais seul : un interlocuteur unique vous accompagne du premier appel jusqu'au dernier détail.



Un accompagnement humain, sans jamais nous presser. Tout a été pris en charge avec beaucoup de douceur et de respect.

— Une famille accompagnée par SCC

I Préparer à l'avance

Il est possible d'organiser sa propre crémation à l'avance, grâce à un contrat de prévoyance funéraire. Cela déchargera vos proches d'une lourde responsabilité au moment venu.

Vous pouvez aussi rédiger, gratuitement, une déclaration de dernières volontés — un formulaire simple est disponible sur notre site.





+32 (0) 71 81 12 13

info@scc-cremation.be · scc-cremation.be

Rue Paul Pastur 35, 6043 Ransart